SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 MARS 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2024 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier